

PLAN D'ACTION RELATIF A L'INTEGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE

Direction générale de la Coopération au Développement

Le plan d'action détaille les activités à mettre en œuvre afin de rendre opérationnelles les quatre priorités de la note stratégique genre. Il se veut simple, flexible, et constitue un outil qui accompagne au quotidien l'administration (DGD à Bruxelles, les postes bi- et multilatéraux). Pour en faciliter la lecture et leur réalisation, les actions sont présentées par type de coopération (gouvernementale, multilatérale, humanitaire, indirecte avec les acteurs de la société civile). Un dernier axe concerne les activités communes à l'ensemble des acteurs et celles qui concernent la dimension « *qualité et résultats* » des acteurs institutionnels.

La coopération belge entend intégrer le genre plus spécifiquement dans quatre domaines d'actions prioritaires :

1. Education et prise de décision
2. La santé et les droits sexuels et reproductifs (SDSR)
3. Sécurité alimentaire, accès aux ressources naturelles et *empowerment* économique
4. Protection des droits et lutte contre les violences (sous toutes ses formes) basées sur le genre, avec notamment une attention particulière portée aux *Lesbiennes, Gay, Bisexuels, Transgenres et Intersexués* (LGBTI)

Les résultats à atteindre concourent tous à l'objectif général de ce plan d'action, qui est celui d'intégrer de manière systématique la dimension de l'égalité de genre dans le travail d'appréciation, d'analyse et d'exécution des actions de la coopération belge. Cette intégration systématique se complète par l'inclusion des mesures spécifiques pour la promotion de l'égalité et l'empowerment des femmes et filles.

Les indicateurs présentés ci-dessous déterminent quels types d'activités seront suivis. La façon dont les indicateurs seront mesurés et le timing associé à chacun d'entre eux doivent encore être déterminés avec chaque direction concernée.

Enfin, on notera que la réalisation des activités se fera en collaboration avec le Conseil Consultatif Genre et Développement, chaque fois que cela sera pertinent ou nécessaire.

(Précision pour la numérotation : il y a 5 résultats attendus, chacun d'entre eux a une numérotation propre pour les activités qui le concerne. Par contre, les indicateurs sont numérotés en continu pour l'ensemble du plan d'action).

COOPERATION GOUVERNEMENTALE

Résultats	Activités	Indicateurs
<p>Résultat 1 : La coopération a incité ses pays partenaires à être actifs en matière d'intégration du genre et elle a appuyé leurs efforts en ce sens, notamment avec les autres partenaires de développement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégrer une analyse de genre dans la note de base des pays partenaires, de manière spécifique et transversale 2. Réaliser, en complément, une analyse genre par secteurs prioritaires et zone de concentration ; formuler des objectifs liés au genre par secteur, en lien avec les SDGs 3. Consulter la société civile active sur le genre (universités, associations, centres de recherche...) <u>locale</u> et en <u>Belgique</u> pour toute préparation et rédaction de document stratégique et de programmation 4. Lors de la rédaction de tout document stratégique et de programmation : consulter la <i>gender machinery</i> ⁽¹⁾ afin de s'aligner sur les stratégies et politiques des pays partenaires 5. Intégrer le <i>gender budget scan</i> dans les documents de formulation et de programmation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de nouveaux documents d'analyse et stratégiques intégrant les 4 dimensions prioritaires de la stratégie genre comme outil d'observation, d'analyse et de programmation <p>⁽¹⁾ Le <i>gender machinery</i> fait référence à tout dispositif relatif au genre au sein d'un pays. Il s'agit généralement des institutions officielles en charge de l'intégration de la dimension de genre</p>
	<ol style="list-style-type: none"> 6. Intégrer le Ministère chargé du genre ou de l'égalité au sein du Comité des Partenaires et promouvoir la parité dans la composition des délégations belges, lors des dialogues politiques 7. Lors des rencontres avec les instances de haut niveau, de type sectoriel, avec la société civile et les points focaux dans les différents 	<ol style="list-style-type: none"> 2. Nombre de rencontres/consultations – axées sur les quatre dimensions prioritaires de la stratégie genre – avec 1) les instances officielles (dialogue politique), 2) les autres partenaires de développement, 3) le « gender machinery » dans son ensemble (général et sectoriel)

<p>ministères : développer le plaidoyer en faveur des droits des femmes et des filles dans les secteurs concernés</p> <p>8. Appuyer le <i>gender machinery</i> dans son action quotidienne et la mise en œuvre de sa politique de genre, notamment à travers des programmes d'appui institutionnel</p>	
<p>9. En tenant compte des dispositions prévues dans le Gender Action Plan de l'UE (GAP II), se coordonner avec les autres Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et participer activement au mécanisme de coordination sur le genre et prendre le lead dans les groupes thématiques</p> <p>10. Porter l'attention sur la dimension du genre dans les autres groupes de travail sectoriels</p> <p>11. Programmer de manière conjointe les actions et interventions en matière du genre</p> <p>12. Les 14 postes bilatéraux informent de manière régulière le siège et les postes multilatéraux des activités d'Onu Femmes et d'autres organisations multilatérales ou régionales qui ont un axe genre important dans leurs actions (également lorsqu'aucune coopération déléguée n'a lieu avec ces organismes)</p>	<p>3. Nombre de pays dans lesquels la Belgique est (co-) lead au sein des groupes thématiques et techniques axés sur le genre</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 13. Proposer, en concertation avec les autres PTF, des actions en faveur des Lesbiennes, Gay, Bisexuels, Transgenres et Intersexués (LGBTI), si le contexte le permet (exemples : financement d'un projet, rencontre avec leurs représentants, etc.) 14. Organiser des séances de sensibilisation et de formation en matière des droits des LGBTI pour les acteurs de la coopération belge 15. Visite des organisations représentatives des LGBTI lors des missions ministérielles 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Nombre d'actions conjointes sur la promotion des droits des LGBTI
COOPERATION MULTILATERALE ET THEMATIQUE		
<p>Résultat 2 : La coopération belge a appuyé les organisations européennes et multilatérales de développement dans leur intégration du genre et elle a renforcé son action dans la défense et la promotion des droits des femmes et de l'égalité de genre sur la scène internationale</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. La dimension de genre est intégrée de manière systématique lors du dialogue de la Belgique avec les organisations partenaires et dans le cadre de ses interventions (seule ou conjointe), de même que dans le <i>Memorandum of Understanding</i> (MoU) signé avec la Belgique 2. Le plan d'action genre de l'organisation est analysé et discuté avec le partenaire multilatéral, de même que les plans géographiques qui concernent les 14 pays partenaires. 3. Financement des ressources générales pour les 15 organisations partenaires (ONU Femmes, UNFPA, OHCHR, UNICEF, UNDP...) qui se focalisent ou ont un axe sur les Droits des femmes. 4. En synergie avec les autres canaux de coopération, financement de la coopération déléguée dans les 14 pays partenaires pour des 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Nombre de consultations bilatérales qui traitent de la dimension de genre 6. Nombre de Memorandum of Understanding (MoU) qui intègrent la dimension de genre dans leur préambule

	<p>actions liées aux 4 dimensions prioritaires de la stratégie genre et à la Résolution 1325</p> <p>5. En synergie avec les autres canaux de coopération, financement des initiatives spécifiques des organisations multilatérales liées aux 4 dimensions prioritaires de la stratégie genre</p>	
	<p>6. Contribution – par l’administration centrale et les postes – à la rédaction et à la mise en œuvre du Gender Action Plan de l’UE, du Plan 1325 et d’autres plans relatifs à ce thème et aux SDGs (en particulier SDG 5)</p> <p>7. Soutenir la rédaction, la mise en œuvre et le suivi de ce thème en RDC et au Mali (sur base du PAN1325)</p>	

AIDE HUMANITAIRE

<p>Résultat 3 : Les partenaires humanitaires financés par la Belgique sont incités à accorder une attention particulière à l’aspect genre, plus spécifiquement aux violences sexuelles, aussi bien au niveau stratégique qu’au niveau opérationnel</p>	<p>1. Les 4 dimensions prioritaires de la stratégie genre sont intégrées, lorsque pertinentes, lors du dialogue de la Belgique avec les organisations partenaires et dans le cadre de ses interventions (seule ou conjointe)</p> <p>2. La question du genre est intégrée et discutée à l’agenda de la consultation bilatérale</p> <p>3. Les appels humanitaires prévoient des opportunités de financement de projets/programmes spécifiques dans le secteur humanitaire basés sur une ou plusieurs des 4 dimensions prioritaires de la note stratégique genre</p>	<p>7. Nombre de projets/ programmes humanitaires ayant au moins une des quatre dimensions prioritaires de la note stratégique genre dans leur approche</p>
--	---	--

**COOPERATION VIA LA SOCIETE CIVILE (ACTEURS DE LA COOPERATION NON GOUVERNEMENTAUX (ACNG),
INSTITUTIONS CIVILES ET SCIENTIFIQUES)**

Résultat 4 :

La coopération a intégré le genre dans son travail d'appréciation des acteurs de la coopération non gouvernementale (ACNG) et les a appuyés dans leurs efforts sur ce thème transversal.

1. Tout au long du processus de sélection, d'approbation et de suivi des ACNG, veiller à ce que ceux-ci :
 - ° intègrent le thème transversal du genre dans l'analyse contextuelle commune (ACC Sud / ACC Nord/ACC thématique du Travail Décent, Droits des enfants ..)
 - ° intègrent la transversalité du genre dans le cadre stratégique commun (CSC) et dans l'approche 'programme' via le dialogue politique avec D3
2. Evaluer la dimension de genre lors du 'screening' des ACNG
3. Elaboration des arrêtés royaux en y intégrant la dimension de genre
4. Appuyer les ACNG qui font la promotion des droits humains en fonction des inégalités (sociales) basées sur le genre
5. Appuyer les ACNG qui font la promotion spécifique des droits des LGBTI

6. S'inscrire dans les réseaux d'expert-e-s « genre et développement » existants (comme par exemple « Genre en action »)
7. Soutenir les travaux de recherche sur le thème « genre et développement » auprès de l'ensemble des acteurs de la recherche et de la société civile

8. Pourcentage d'ACNG ayant une appréciation positive et qualitative en matière de genre
9. Dans le cadre de la sensibilisation au développement en Belgique et les acteurs de la société civile (Nord): la prise en considération des aspects du genre et de leurs outils en éducation au développement

10. Nombre de programmes de recherche, d'articles et de colloques scientifiques sur le thème « genre et développement »

	8. Appuyer les institutions chargées de l'octroi des bourses à favoriser et soutenir la parité parmi les boursiers et candidats boursiers	11. Proportion d'hommes et de femmes en ce qui concerne l'octroi des bourses aux étudiants issus des pays bénéficiaires des bourses d'études
ACTIONS COMMUNES : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONELLES DE LA DGD		
<p>Résultat 5 : Les acteurs de la coopération belge ont développé et renforcé leur connaissance et leur appropriation commune des différents concepts et outils relatifs au genre, afin de contribuer à un « <i>institutional cultural shift</i> »</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des formations continues et conjointes en genre pour tous les acteurs-clé de la coopération (fonctionnaires (DGD, ambassades), attachés de la coopération internationale, CTB, BIO). Ces formations sont spécialisées et donc spécifiques à la direction ou au secteur concerné (pas de formation générale) 2. Faire réaliser un travail de précision et de vulgarisation des différents concepts (genre, égalité-équité de genre, double approche, etc.) de même qu'un aperçu des bonnes pratiques, et les rendre disponibles sur l'intranet (notamment le EU Resource Package) 3. Utilisation d'une check-list gender lors des appels d'offres, préparation des séminaires, ateliers... 4. Vulgarisation de la thématique à travers des actions de sensibilisation en interne, telles que la diffusion de films, de documentaires, des témoignages de terrain, etc. 5. Réunions périodiques entre la cellule genre, le Conseil Consultatif Genre et Développement, la CTB et BIO sur ce thème 	12. Nombre de personnes (H/F) ayant participé aux formations/sensibilisations, notamment parmi les membres de la direction

<p>6. Organiser des séances d'information et de formation sur le Gender Policy Marker et le Gender Budget Scan</p>	<p>13. Nombre de projets/programmes avec le Gender Policy Marker 1 ou 2 ayant atteint la norme du GAP de l'UE (voir 5.3.1 et 5.3.2.)</p>
<p>7. Création d'une "cellule de coordination genre" qui dépend directement de la Direction de la DGD; son/sa représentant-e participe à toute réunion jugée utile et de manière systématique au Comité stratégique ; il/elle reçoit également les mails de toutes les directions de la DGD. Le but principal est d'inclure les 4 dimensions prioritaires de la stratégie genre et, si possible, les droits des holebis, dans tous les aspects coopération.</p> <p>8. Renforcement de la cellule genre qui compte au minimum deux agent-e-s (un FR, un NL), idéalement un homme et une femme.</p> <p>9. Mobiliser des financements à partir des Allocations budgétaires (AB) existantes ou via la création d'une AB spécifique au genre, afin de permettre toute activité liée au renforcement de la prise en compte du genre</p>	<p>14. Réorientation stratégique de la cellule genre, qui dépend désormais directement de la Direction</p> <p>15. Agent-e supplémentaire désigné-e au sein de la cellule genre de la DGD</p>
<p>10. Intégrer systématiquement dans les communiqués de presse et communications diverses, notamment sur les sites Internet et réseaux sociaux (FB, diplomatie.be ...), une dimension de genre dans les 4 domaines prioritaires. Par exemple : célébration des journées internationales associées, mise en avant des bonnes pratiques et des projets réussis ayant une plus-value genre.</p>	<p>16. Communication interne et externe intégrant de manière systématique le genre dans les 4 dimensions prioritaires de la stratégie</p>
<p>11. Le plan de management de la DGD intègre la</p>	<p>17. Le management de la DGD est sensibilisé à la</p>

Les activités 11,

12, 13 et 14 sont des actions communes au plan d'action Gender mainstreaming du SPF (septembre 2014-août 2016)	dimension de genre de manière transversale	dimension de genre
	12. La rédaction des contrats de gestion, de notes politiques et stratégiques, et d'instruments de planification est organisée en collaboration avec la cellule genre de la DGD qui veille à ce que la dimension du genre soit prise en compte.	18. Nombre de nouveaux contrats de gestion, de notes politiques et stratégiques, et d'instruments de planification stratégique qui intègrent la dimension de genre (baseline 2016)
	13. Introduire le champ « sexe » (s'il ne s'y trouve pas encore) dans les bases de données existantes et futures portant sur des personnes, ainsi que dans les formulaires 14. Avec l'aide d'ICT, inclure un modèle de rapport statistique permettant de produire des rapports ventilés par sexe	19. Les statistiques produites par la DGD sont ventilées par sexe